

VIVEA et Coop de France signent le 27 février au Salon de l'agriculture un accord cadre pour la formation des exploitants agricoles

VIVEA, fonds d'assurance formation, accompagne les 622 149 chefs d'entreprise du secteur agricole et leurs conjoints (soit 450 000 entreprises) dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle continue. Ils sont chaque année plus de 160 000 à se former avec un financement de VIVEA.

Coop de France, organisation professionnelle représentative des coopératives agricoles françaises, avec ses 2850 entreprises, rassemble les trois quarts des agriculteurs français et représente 40% du secteur agro-alimentaire. La formation des agriculteurs fait partie intégrante de la stratégie des coopératives inscrites dans le développement durable. Organisée collectivement, la formation est un levier puissant pour préparer l'agriculture de demain.

Dans un contexte incertain et en perpétuel mouvement, les coopératives sont au cœur de la demande alimentaire et des préoccupations sanitaires, en lien direct avec les marchés, du circuit long au circuit court. Chacune conseille sur le terrain les agriculteurs, les éleveurs, les viticulteurs, les arboriculteurs, collecte leurs productions, analyse, stocke, négocie, vend et transforme les produits.

Pour former les chefs d'exploitation à ces nouvelles données, renforcer leurs compétences pour maintenir la compétitivité de leurs entreprises, faire évoluer les systèmes, produire et développer en respectant la demande sociétale, en répondant aux marchés, VIVEA et Coop de France ont décidé de renouveler l'accord cadre signé en 2010.

Le 27 février 2015, au Salon de l'agriculture, Christiane Lambert, Présidente de VIVEA et Philippe Mangin, Président de Coop de France, ont signé un accord qui vise à :

- Accompagner les chefs d'entreprises agricoles aux transitions énergétiques, agro écologiques et à la sécurisation de leurs exploitations,
- Intensifier les collaborations entre le réseau VIVEA et les organismes économiques que sont les coopératives, en vue de développer l'accès à la formation,
- Intégrer dans les stratégies des coopératives, la formation comme moyen de développement des compétences de leurs adhérents, en privilégiant notamment leur rôle de prescripteurs,
- Promouvoir la formation, notamment la valeur ajoutée de l'approche collective et du transfert de compétences via le groupe en formation,
- Accompagner les coopératives dans l'acquisition des compétences de leurs administrateurs afin de conduire au mieux leurs missions.



Christiane Lambert : « Ensemble, nous avons à travailler sur la formation de nos chefs d'entreprises. La coopérative agricole peut devenir un formidable prescripteur de la formation. Parce qu'elle est en contact direct avec les agriculteurs et agricultrices, parce qu'elle connaît bien les exploitations, les hommes et les femmes qui les dirigent. Développons ensemble une stratégie de la connaissance et du savoir pour optimiser les potentiels des chefs d'exploitation pour leur permettre d'adapter et de développer leurs entreprises dans un contexte qui bouge et qui oriente de plus en plus. Contribuons ensemble au développement de la formation de vos adhérents, de nos contributeurs. »

Philippe Mangin : « A Coop de France la formation est une priorité. C'est pour cette raison que nous avons créé il y a 6 mois l'Institut de la Coopération agricole qui va structurer une offre de formation et mettre les acteurs en réseaux. Il y a un effort à faire pour relever les défis qui nous sont lancés : la gestion des risques, l'agro-écologie... Nous avons considéré qu'il fallait mobiliser tout notre réseau aux côtés de VIVEA pour que nos administrateurs et nos adhérents soient mieux armés et mieux formés. »

Coop de France réfléchit à de nouvelles modalités pédagogiques en introduisant les nouvelles technologies dans les parcours de formation pour faciliter l'accès à la formation de ses coopérateurs. Cette expérimentation est conduite sous l'égide de VIVEA et bénéficiera d'un accompagnement spécifique d'experts

Contact presse : Cécile Ghiringhelli, responsable communication VIVEA, 01.56.33.29.01/22 c.ghiringhelli@vivea.fr

Retrouvez nous sur www.vivea.fr et www.coopdefrance.coop/
et sur Twitter : @VIVEAformation et @CoopdeFrance